

Avis n° 2026/01
relatif à l'accréditation de
Ecole nationale supérieure de mécanique et des microtechniques
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Ecole

Nom :	Ecole nationale supérieure de mécanique et des microtechniques
Sigle :	ENSMM
Type :	Public
Académie :	Besançon
Sites de l'école :	Besancon

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc.) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accréditation>

Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2023/05

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie HP (Hors périodique, renouvellement d'accréditation)

Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure de mécanique et des microtechniques, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue, sur le site de Besançon

Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure de mécanique et des microtechniques, spécialité Mécanique, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue, sur le site de Besançon

Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure de mécanique et des microtechniques, spécialité Microtechniques, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue, sur le site de Besançon

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par Ecole nationale supérieure de mécanique et des microtechniques ;
- Vu le rapport établi par Pascal BODET (membre de la CTI, rapporteur principal), Souria HAMIDOUCHE (corapporteur), Thomas MAURER (expert), Mohammed BOUBOU (expert international), Sara BEN EL MILI (experte élève), présenté en assemblée plénière de la CTI le 13-14 janvier 2026 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement d'accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure de mécanique et des microtechniques, sur le site de Besancon	Formation initiale sous statut d'étudiant	2026	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure de mécanique et des microtechniques, sur le site de Besancon	Formation continue	2026	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure de mécanique et des microtechniques, spécialité Mécanique, en partenariat avec ITII Franche-Comté, sur le site de Besancon	Formation initiale sous statut d'apprenti	2026	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure de mécanique et des microtechniques, spécialité Mécanique, en partenariat avec ITII Franche-Comté, sur le site de Besancon	Formation continue	2026	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure de mécanique et des microtechniques, spécialité Microtechniques, en partenariat avec ITII Franche-Comté, sur le site de Besancon	Formation initiale sous statut d'apprenti	2026	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure de mécanique et des microtechniques, spécialité Microtechniques, en partenariat avec ITII Franche-Comté, sur le site de Besancon	Formation continue	2026	2027-2028	maximale

La CTI valide le processus de validation des acquis de l'expérience (VAE) mis en place dans l'école

L'école propose un cycle préparatoire.

Cet avis s'accompagne de l'injonction suivante :

L'école établira un plan d'actions portant sur la structuration et la mise en œuvre d'une exposition à la recherche clairement définie pour tous les élèves. Ce document est à transmettre pour le 15 juillet 2026, exclusivement sous format de fichier numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI (greffe-cti@education.gouv.fr).

Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes :**Pour l'école**

- Mieux structurer l'implication des personnels et enseignants pour mener à bien les actions majeures pour l'école et maintenir les bonnes pratiques, tout en contribuant à la construction du nouvel EPE ;
- Finaliser la mise en œuvre et l'appropriation par tous de la démarche qualité, et l'adosser à des outils performants ;
- Clarifier le fonctionnement et le rôle des conseils de perfectionnement, en assurant une représentation suffisante des acteurs socio- économiques et des élèves, pour une meilleure structuration de la démarche d'amélioration continue et une réponse adaptée aux besoins des parties prenantes externes ;
- Poursuivre les actions engagées jusqu'au déploiement complet de la démarche compétences ;
- Mettre en place une initiation à la recherche pour tous les élèves ;
- Définir une stratégie globale pour l'entrepreneuriat sur l'accompagnement des élèves, la visibilité des actions menées et la valorisation des résultats obtenus ;
- Mettre en place une stratégie d'accueil pour tous les étudiants internationaux ;
- Définir les modalités de reconnaissance de l'engagement étudiant ;
- Poursuivre les actions pour améliorer les taux de réponses aux enquêtes et mettre en place un observatoire des métiers.

Pour la FISE

- Intégrer la thématique DDRS dans les enseignements.

Avis pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, aux diplômes suivants:

Intitulé du diplôme	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure de mécanique et des microtechniques - Engineering Master degree from Higher Education Institution _ Ecole nationale supérieure de mécanique et des microtechniques	2026	2027-2028
Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure de mécanique et des microtechniques, spécialité Mécanique - Engineering Master degree in Mechanical engineering	2026	2027-2028
Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure de mécanique et des microtechniques, spécialité Microtechniques - Engineering Master degree in Microtechnology	2026	2027-2028

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 14 janvier 2026

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 3 février 2026

La présidente
Claire PEYRATOUT

